Image not found or type unknown

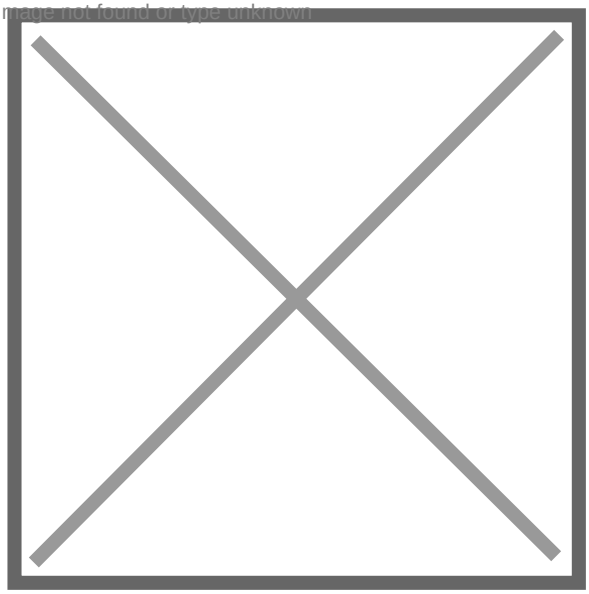

Visa long séjour non utilisé, Annulation ou non?

Par **imane23**, le **26/02/2019** à **14:52**

Bonjour,

Je suis au Maroc et j'étais censé partir en mission d'expatriation en France. Pour cela j'ai obtenu un visa long séjour d'un ans (dec 2018 à dec 2019), mais à la dernière minute la mission a été annulée.

Ma question est a propos de ce visa que je vais pas utiliser, est-ce que ça pourra me poser un souci dans le futur
(même pendant la période de validité du visa), si je voudrai demander un nouveau visa long séjour ou touriste?
Si oui est-ce que je dois l'annuler, et comment?

Merci d'avance

Imane

Par **chris_ldv**, le **27/03/2019** à **20:54**

Bonjour,

Le visa est un droit d'entrée et de séjour en France.
Vous pouvez utiliser ce droit ... ou pas.

Il ne peut pas vous etre fait grief de n'a pas avoir utilisé votre visa, par contre si/lorsque vous demandez un autre visa identique précisez, si cela vous est demandé, les raisons pour lesquelles vous n'avez pas utiliser le précédent visa qui vous avait été accordé.

Cordialement,

Par **imane23**, le **29/03/2019** à **14:51**

Bonjour chris,

Je vous remercie de votre retour, effectivement je me suis renseigné auprès du service Tls au Maroc, et ils m'ont confirmé qu'il suffit juste de se mener d'une lettre explicative le jour du Rdv du visa, et automatiquement après obtention le deuxième visa annule le premier.

Cdlt,

Imane

Par **MohammedESSABRI**, le **09/07/2019** à **17:28**

Bonjour,
J'ai le même cas, j'étais recruté par une société mais après ils ont annulé mon autorisation de travail après avoir obtenu mon visa long séjour. Maintenant j'ai trouvé une autre société, mais l'offi nous a imposé de refaire la demande du visa donc je me suis demandé est ce que je dois faire l'annulation moi même ou bien je vais juste refaire la procédure pour obtenir un nouveau?

Par **imane23**, le **10/07/2019** à **00:22**

Bonjour MOHAMMED,

C'est normal que l'ofii te demande de refaire la procédure puisque le visa est "lié" à ton autorisation de travail et par conséquence à la société qui a initié la procédure pour toi.

Alors jusque je tiens à te dire que tu as toi le droit de faire annuler ton visa.

Je te conseille d'aller à l'ofii mené de ton passeport et d'une lettre explicative pour demander l'annulation de ton visa **s'il est toujours valable**, afin de pouvoir obtenir un nouveau. tu auras ton visa annulé dans 24h (c'est plus facile de l'annuler que de l'avoir :D)

Sinon ça va étre bloqué au niveau de la DIRECCTE (parce que pour eux tu as déja ton visa valable), ça n'arrivera jamais à l'étape TLS.

D'après mon experience, j'ai fais comme on m'a recommandé dans Tls, à savoir, attendre le

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

jour de RDV, et c'etait du n'importe quoi car j'ai été contacté par la DIRECCTE qui essaye de comprendre... Du coup je suis partie moi même faire la procédure que je t'ai expliqué en haut.

Bon courage toi,

Imane

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés